

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le contexte sectoriel dans lequel évolue le GPE reste difficile, et les pays partenaires doivent accélérer les progrès pour atteindre leurs cibles nationales liées à l'objectif de développement durable n° 4 (ODD 4). Les enfants ont subi des pertes d'apprentissage pendant la pandémie de COVID-19 et le secteur manque de données pour évaluer les progrès. Néanmoins, malgré la lenteur de l'avancement général des résultats obtenus en matière d'éducation, les améliorations sont prometteuses dans certains domaines. Ainsi, les disparités entre les sexes dans les taux d'enfants non scolarisés reculent constamment, à tous les niveaux d'instruction. Aux niveaux préscolaire et primaire, la disponibilité d'enseignants qualifiés s'est elle aussi améliorée, même si la pénurie persiste.

Dans ce contexte difficile, le GPE a décidé d'intensifier son soutien aux pays partenaires et fonctionne plus efficacement. Les premiers éléments factuels indiquent que le GPE aide les pays partenaires à élaborer des réformes du système de plus en plus hiérarchisées et fondées sur des données probantes, qui visent à supprimer les obstacles à l'éducation à grande échelle. Dans ces réformes, l'égalité des genres est intégrée en tant que considération transversale. Pour réussir la mise en œuvre des réformes, les pays partenaires entreprennent des actions essentielles sur le plan politique et institutionnel, en particulier concernant le financement national.

L'an dernier, les approbations de financement du GPE ont presque triplé, plus de 1 milliard de dollars de financements de mise en œuvre ayant été approuvés. Les décaissements du Fonds du GPE ont également dépassé le milliard de dollars au cours de l'exercice 2024<sup>1</sup>. Cette amélioration de l'efficacité opérationnelle a été rendue possible grâce à des réformes de la gouvernance, à la simplification des processus de financement, au renforcement du travail mené par le Secrétariat du GPE concernant le suivi des financements et la gestion des portefeuilles, ainsi qu'à l'élargissement de la liste des agents partenaires accrédités. Les financements du GPE intègrent de plus en plus des interventions qui visent à remédier à l'inégalité des genres, un objectif qui concerne près des deux tiers de tous les fonds de financement approuvés dans le cadre du GPE 2025. Les financements sont toujours en bonne voie pour

atteindre leurs objectifs en matière d'inclusion, d'égalité des genres et de systèmes de données, entre autres résultats. Les financements de mise en œuvre du GPE ont atteint 252,7 millions d'enfants depuis le lancement du plan stratégique GPE 2025, ce qui représente 39 % de tous les enfants en âge d'être scolarisés, dans les 76 pays bénéficiant de financements du GPE. Parallèlement à une hausse du financement direct, près de 4 milliards de dollars de financements complémentaires ont été mobilisés depuis 2022, grâce aux mécanismes de financements innovants du GPE. C'est plus que deux fois la cible pour 2024.

## BUT : RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE, ACCÈS ET ÉQUITÉ

**En résumé :** *Le GPE œuvre dans le cadre de l'ODD 4. Les progrès réalisés pour atteindre les cibles de l'ODD 4 restent lents, limités par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les difficultés économiques persistantes qui ont marqué la période visée par le présent rapport<sup>2</sup>. Les données sur les résultats d'apprentissage à la fin de l'enseignement primaire sont disponibles pour environ 27 pays partenaires. Dans ces pays, environ un quart des enfants seulement atteignent les niveaux minimaux d'instruction en lecture et en mathématiques à la fin du primaire. Même s'il faut encore accélérer l'amélioration de l'accès à l'éducation,*

<sup>1</sup> Ce total inclut 983 millions de dollars de financements nationaux et environ 70 millions de coûts liés au Secrétariat du GPE et à l'administrateur fiduciaire.

<sup>2</sup> Les données sur la plupart des indicateurs liés aux objectifs dans le présent rapport proviennent de 2022. Ce sont les dernières données disponibles de l'Institut de statistique de l'UNESCO, alors que les pays partenaires étaient encore confrontés à une crise de l'éducation exacerbée par les effets persistants de la pandémie et des difficultés économiques.

*les disparités entre les sexes dans les taux d'enfants non scolarisés ont diminué à tous les niveaux d'instruction depuis 2015. Dans les pays partenaires, la disponibilité des enseignants qualifiés s'est également améliorée dans l'enseignement préscolaire et primaire.*

Les données sur les résultats d'apprentissage déclarés à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) restent sporadiques. D'après les données disponibles en 2022, les niveaux d'instruction demeurent d'une faiblesse alarmante. Dans les 27 pays partenaires disposant de données, seulement 19 % des enfants atteignent le niveau minimal de compétences en mathématiques à la fin de l'enseignement primaire, selon une répartition égale entre les filles et les garçons. Dans les 28 pays partenaires disposant de données sur les compétences en lecture, 28 % des enfants (27 % de garçons et 30 % de filles) atteignent le niveau minimal de compétences. Par conséquent, bien que la plupart des pays ayant des données comparables montrent des progrès, parfois rapides dans certaines matières et années de scolarité, seul le Bénin est en bonne voie d'atteindre ses cibles nationales en lecture et en mathématiques, à la fois dans les petites classes et à la fin de l'enseignement primaire.

La disponibilité d'enseignants qualifiés est un catalyseur essentiel pour rehausser la qualité des apprentissages. Quatre-vingts pour cent des enseignants au préscolaire et 86 % des enseignants au primaire répondent aux normes minimales de qualification. Les pays partenaires sont en bonne voie d'atteindre leurs cibles pour 2025. Étant donné que la part d'enseignants qualifiés a stagné au niveau du premier cycle du secondaire et diminué au niveau du second cycle du secondaire, les pays partenaires n'atteindront pas leurs cibles nationales pour ces niveaux d'enseignement. Outre la nécessité de mettre à niveau les qualifications des enseignants existants, les pays partenaires sont également confrontés à des pénuries généralisées d'enseignants.

Malgré des améliorations dans les indicateurs liés à l'accès, les pays partenaires ne sont pas en voie d'atteindre leurs cibles nationales pour 2025. Ils doivent accélérer leurs efforts pour atteindre les enfants les plus défavorisés. Il y a une lente amélioration du taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire. Parmi les pays qui ont défini des cibles nationales, et qui disposent de données, 22 % ont progressé suffisamment rapidement pour être en voie d'atteindre leurs cibles nationales.

Les taux d'achèvement globaux se sont améliorés entre 2015 et 2022, d'environ 5 points de pourcentage

pour l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, et de 3 points de pourcentage pour le second cycle du secondaire. Malgré tout, en 2022, seulement 41 % des pays partenaires étaient en voie d'atteindre leur point de référence pour 2025 quant à l'achèvement de l'enseignement primaire. La répartition est de 32 % pour le premier cycle du secondaire et de 30 % pour le second cycle du secondaire. Sur le plan des moyennes nationales, les disparités entre les sexes dans les taux d'achèvement évoluent en faveur des filles. Toutefois, les différences à l'intérieur des pays, selon le sexe, le lieu de résidence, le handicap et d'autres caractéristiques, persistent. La disponibilité des données reste un problème majeur.

Sauf parmi les jeunes en âge de fréquenter le second cycle du secondaire, les taux d'enfants non scolarisés n'ont pas baissé assez rapidement depuis 2015. Les pays partenaires sont à la traîne par rapport à leurs cibles pour 2025. Toutefois, au niveau global, les disparités entre les sexes dans les taux d'enfants non scolarisés ont reculé à tous les niveaux d'instruction.

## OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES ET À L'ÉCHELLE DES PAYS DU GPE : APPUYER LES RÉFORMES DU SYSTÈME

**En résumé :** *Le GPE contribue à la réalisation de l'ODD 4 en aidant les pays partenaires à concevoir et à mettre en œuvre des réformes du système, lesquelles sont décrites dans les pactes de partenariat. En juin 2024, les groupes locaux des partenaires de l'éducation avaient conclu 57 pactes de partenariat. Les réformes du système décrites dans les pactes de partenariat sont davantage hiérarchisées que les efforts de réforme précédents. La plupart des pactes de partenariat intègrent l'égalité des genres en tant que considération transversale dans leurs réformes. Ajoutons que toutes les réformes du système prévoient des interventions en lien avec l'amélioration de la qualité des apprentissages. Les données probantes émergentes montrent que les pays partenaires mettent en œuvre les mesures phares identifiées dans leurs pactes de partenariat pour réformer les politiques éducatives et renforcer les institutions. Outre une priorité accrue accordée à l'égalité des genres dans les réformes du système, près des deux tiers des fonds de financement approuvés dans le cadre du plan stratégique GPE 2025 ciblent l'égalité des genres, contre un tiers dans celui du GPE 2020. Les financements du GPE clôturés continuent d'atteindre leurs objectifs, mais le respect des délais de mise en œuvre des financements doit être constamment surveillé. Le nombre de financements*

approuvés a quasiment triplé pour s'élever à plus de 1 milliard de dollars. Les décaissements du Fonds du GPE ont également dépassé 1 milliard de dollars en 2024. L'amélioration globale des décaissements et des approbations de financement du GPE découle des réformes apportées aux processus et aux structures de gouvernance du GPE, de la simplification de son modèle opérationnel et d'un meilleur alignement avec les cycles des politiques publiques des pays partenaires. De ce fait, la taille du portefeuille des financements en cours atteint un chiffre record de 2,7 milliards de dollars (sans compter les financements accélérés COVID-19 du GPE). Les financements du GPE ont été renforcés par le succès de ses mécanismes de financements innovants, lesquels ont largement dépassé leur cible pour 2024. Ces mécanismes ont permis de mobiliser cumulativement près de 4 milliards de dollars de financement supplémentaire depuis 2022, grâce à une gamme de plus en plus diverse de cofinanciers. L'Éducation à voix haute, le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations du GPE (KIX) et les initiatives d'appui technique dépassent leurs objectifs en ce qui concerne l'appui au plaidoyer de la société civile pour l'éducation et l'orientation des politiques éducatives.

Le GPE contribue aux réformes du système des pays dans le but d'obtenir un impact à grande échelle sur les résultats en matière d'éducation, au moyen de son modèle opérationnel. Ce modèle comporte trois étapes interdépendantes, parmi lesquelles figurent : 1) le diagnostic systémique et l'analyse des facteurs favorables qui favorisent ou entravent la réalisation des résultats en matière d'éducation (appelés les facteurs favorables) ; 2) la hiérarchisation des réformes du système et l'alignement des parties prenantes de l'éducation derrière ces réformes, grâce à l'élaboration de pactes de partenariat ; et 3) la mise en œuvre, l'apprentissage et l'adaptation, notamment grâce au soutien apporté par les financements du GPE. Ces étapes appuient trois objectifs poursuivis au niveau des pays, lesquels sont renforcés par la mobilisation de partenaires et de ressources au niveau national et mondial, ce qui constitue l'objectif intermédiaire du GPE 2025.

Dès que les groupes locaux des partenaires de l'éducation ont identifié une réforme du système dans le pacte de partenariat, le GPE accorde un financement qui vise à appuyer cette réforme. Le GPE incite également à

l'amélioration des quatre facteurs favorables en subordonnant jusqu'à 40 % de l'allocation du financement pour la transformation du système, appelé « financement complémentaire », à la mise en place de mesures visant à relever les défis les plus urgents qui ont été identifiés dans le pacte.

### **Objectif n° 1 au niveau des pays : Renforcer la prise en compte de l'égalité des genres dans la planification et l'élaboration des politiques pour un impact systémique.**

Au cours de l'exercice 2024, 24 pays partenaires ont conclu leurs pactes de partenariat, portant à 57 le nombre total de pactes. D'après les dernières évaluations thématiques et au niveau des pays, les réformes décrites dans les pactes de partenariat sont davantage hiérarchisées que les efforts de réforme précédents, ce qui s'explique en partie par le recours à une approche plus systématique et davantage fondée sur les données probantes pour identifier les problèmes. Les évaluations ont également fait ressortir des preuves de l'existence d'un dialogue inclusif mené par le gouvernement dans le processus de préparation du pacte.

L'égalité des genres est également de plus en plus intégrée aux réformes du système. Parmi les réformes du système examinées<sup>3</sup>, presque toutes sont guidées par une analyse de genre, ainsi que par les données et les éléments factuels récents sur les genres. Dans les trois quarts de ces réformes, l'égalité des genres constitue une considération transversale. D'après les évaluations thématiques et au niveau des pays, bien que l'égalité des genres nécessite une attention constante et un renforcement des capacités au niveau des pays, les activités liées à l'égalité des genres dans les réformes du système ne se cantonnent pas à l'accès à l'éducation. Certaines activités portent sur le genre au sein même du système éducatif et au moyen de l'éducation, dans le but d'améliorer l'égalité des genres dans la société en général.

Dans l'analyse des facteurs favorables, 17 pays partenaires<sup>4</sup> ont attribué une haute priorité à la planification et au suivi sectoriels intégrant la notion de genre<sup>5</sup>, ce qui indique qu'ils ont relevé des écarts importants dans ce domaine. Environ la moitié des pays qui ont fait état de progrès concernant les mesures prises pour

<sup>3</sup> En juin 2024, la prise en compte de l'égalité des genres dans les réformes du système a été examinée pour 46 pays partenaires.

<sup>4</sup> En juin 2024, 75 pays partenaires avaient réalisé une analyse des facteurs favorables et attribué une haute priorité à la prise de mesures visant un ou plusieurs facteurs. Parmi ces pays, le Conseil d'administration du GPE a approuvé le domaine d'intervention des financements du GPE pour 17 pays en juin 2023. Ces 17 pays étaient donc tenus, avant juin 2024, d'évaluer et de rendre compte des progrès réalisés sur douze mois concernant les mesures prises relativement aux facteurs favorables, conformément aux mesures identifiées dans leurs pactes de partenariat. Au moment de la rédaction du présent rapport, 15 des 17 pays ont pu présenter des données.

<sup>5</sup> Les facteurs favorables assortis d'une haute priorité ne donnent pas tous lieu à l'octroi d'une allocation complémentaire. Les financements complémentaires sont utilisés dans un sous-ensemble de ces cas, lorsque l'absence de progrès risque d'entraver la réforme du système.

améliorer la planification et le suivi sectoriels intégrant la notion de genre étaient en bonne voie. Au nombre de ces mesures, citons l'intégration des questions de genre dans les analyses sectorielles de l'éducation et le renforcement de la planification et du suivi de la mise en œuvre des plans et des politiques de l'éducation.

Les travaux axés sur la recherche et les connaissances soutenus par le KIX ont orienté l'élaboration ou l'exécution de politiques éducatives dans 70 pays partenaires. La plupart des cas étaient en lien avec l'égalité des genres, l'équité et l'inclusion sociale.

### **Objectif n° 2 au niveau des pays : Mobiliser une action et un financement coordonnés pour permettre un changement transformateur**

Le GPE mobilise un financement coordonné en faveur des réformes du système en améliorant le financement public national, en trouvant des fonds supplémentaires auprès de sources comme le secteur privé et les fondations philanthropiques, et en alignant le financement externe sur les priorités de la réforme du système national figurant dans le pacte de partenariat.

Dans leur analyse des facteurs favorables, 46 pays partenaires ont identifié des problèmes importants en matière de financement national, et ont accordé à ce facteur une haute priorité. Les quatre cinquièmes des pays faisant état de leurs progrès par rapport aux mesures visant à remédier à ces problèmes étaient en bonne voie. Parmi les mesures le plus souvent mises en œuvre, citons des changements politiques visant à rendre plus équitable la répartition des subventions aux écoles, des enseignants ou du matériel d'enseignement et d'apprentissage, des études pour analyser les goulots d'étranglement dans les dépenses, ainsi que l'apport d'améliorations aux systèmes de gestion financière.

Tous les pays qui ont obtenu une approbation de financement complémentaire au 30 juin 2024 présentent au moins une mesure liée au financement national. Les mesures liées au financement national représentent 300 millions de dollars, soit 81 % du montant total du financement complémentaire approuvé à ce stade. Les enseignements sont au cœur d'un grand nombre de ces mesures, avec des conditions comme l'augmentation de la disponibilité d'enseignants de qualité et leur déploiement dans les régions prioritaires.

Les efforts déployés par les pays pour améliorer le financement national, et l'accent mis sur cet aspect dans les financements complémentaires, ont eu lieu dans le contexte plus général d'une baisse du volume du financement national depuis le début de la pandémie

de COVID-19. La part moyenne des dépenses consacrées à l'éducation dans le total des dépenses publiques a baissé de 1,9 point de pourcentage entre 2019 et 2022, à cause de la pandémie. Toutefois, cette part a légèrement augmenté, de 0,1 point de pourcentage, pour s'établir à 18,3 % en 2023. Près de 60 % des pays partenaires ont soit maintenu leurs dépenses consacrées à l'éducation au point de référence de 20 % du montant global des dépenses publiques, ou au-dessus de ce point de référence, soit augmenté le montant de leurs dépenses consacrées à l'éducation en 2023, par rapport à 2020.

Les mécanismes de financements innovants du GPE s'annoncent prometteurs quant à leur capacité à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de l'éducation au niveau local. Citons par exemple le Ghana, le Lesotho et le Malawi, où des fondations locales et des entités du secteur privé ont uni leurs efforts pour débloquer les allocations au titre du fonds à effet multiplicateur.

En ce qui concerne le financement externe coordonné, la part des fonds du GPE qui s'alignent sur les systèmes nationaux continue d'avoisiner les 50 % depuis l'exercice 2021. La part des fonds du GPE harmonisés avec les autres sources de financement externe pour l'éducation n'a cessé d'augmenter depuis l'exercice 2021, pour atteindre 64 % à l'exercice 2024. Le recours accru aux modalités harmonisées reflète en partie le succès du fonds à effet multiplicateur du GPE, dont les montants sont souvent combinés à ceux des cofinanciers qui débloquent le fonds à effet multiplicateur.

Le GPE appuie également les réformes du système en mobilisant une action coordonnée par le biais des groupes locaux des partenaires de l'éducation, lesquels sont des plateformes multipartites qui favorisent un dialogue sectoriel inclusif sur l'éducation. Le pourcentage de groupes locaux des partenaires de l'éducation comportant à la fois des organisations de la société civile et des associations d'enseignants a légèrement baissé, passant de 64 % à 63 % pendant l'exercice 2024. Dans l'ensemble, presque tous les groupes locaux des partenaires de l'éducation comprenaient des organisations de la société civile, mais seulement 64 % comprenaient des associations d'enseignants.

Dans leur analyse des facteurs favorables, 11 pays partenaires ont attribué une haute priorité à la coordination sectorielle. Près des quatre cinquièmes des pays partenaires faisant état de leurs progrès par rapport aux mesures visant à améliorer la coordination sectorielle étaient en bonne voie. Ces mesures consistaient notamment à renforcer ou à instaurer des mécanismes de collaboration dans le secteur, ainsi qu'à consolider

les processus de budgétisation et de gestion financière pour permettre aux cofinanciers nationaux et externes de coordonner leurs financements.

L'Éducation à voix haute complète ces efforts en soutenant la participation de la société civile aux processus d'élaboration des politiques éducatives. De l'exercice 2021 à l'exercice 2024, les organisations de la société civile bénéficiant d'un financement de L'Éducation à voix haute ont influencé la planification de l'éducation, le dialogue sur les politiques éducatives ou le suivi dans 48 pays, ce qui est supérieur à la cible qui était de 37 pays pour cette période.

### **Objectif n° 3 au niveau des pays : Renforcer les capacités, adapter et apprendre pour mettre en œuvre et promouvoir des résultats à grande échelle**

Les progrès réalisés par les pays partenaires quant aux réformes du système sont évalués lors d'un examen de mi-parcours des pactes de partenariat récemment lancés. Les examens de mi-parcours soutiennent l'apprentissage fondé sur des données probantes pour améliorer la mise en œuvre des réformes du système. Le prochain rapport sur les résultats portera sur la première série de données issues de ces examens.

Les données et les éléments factuels soutiennent l'apprentissage à partir d'éléments factuels, et 32 pays partenaires ont accordé une priorité élevée à ce facteur favorable. Environ la moitié des pays faisant état de leurs progrès par rapport aux données et aux éléments factuels étaient en bonne voie. Au nombre des actions majeures menées à bien, citons le renforcement des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation, l'élaboration et la mise en œuvre d'évaluations des acquis scolaires, la collecte de données ventilées par sexe et l'amélioration de l'utilisation des données pour faciliter la prise de décision. Ces efforts pourront se traduire par une amélioration de la communication des données internationales, laquelle a stagné. La proportion de pays partenaires qui communiquent à l'ISU au moins 10 des 12 principaux indicateurs liés aux résultats, à la prestation de services et au financement a fluctué depuis 2015, reculant de près de 5 points de pourcentage par rapport à 2022 pour s'établir à 44,3 % en 2023.

Le soutien financier apporté par le GPE en faveur des réformes du système s'effectue par le biais de financements au niveau des pays : le financement pour la transformation du système, le financement pour le renforcement des capacités du système, l'Accélérateur de l'éducation des filles, ainsi que des mécanismes de financements innovants comme le fonds à effet multipli-

icateur. Certains financements pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation, établis aux termes du GPE 2020, sont encore en cours.

Les approbations de financement se sont considérablement accélérées au cours de l'exercice 2024, dépassant le milliard de dollars, un record, si l'on exclut les financements accélérés COVID-19 du GPE. Ce total inclut l'approbation de 16 financements pour la transformation du système, 7 financements au titre de l'Accélérateurs de l'éducation des filles et 12 financements au titre du fonds à effet multiplicateur. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2025. Les décaissements du Fonds du GPE ont également dépassé le milliard de dollars au cours de l'exercice 2024. Cette accélération des approbations de financement et de la performance des portefeuilles s'explique par les réformes de gouvernance et la simplification des processus d'approbation. Elle s'explique également par les investissements réalisés par le Secrétariat du GPE dans les fonctions de gestion de portefeuille et de suivi des performances des financements. Enfin, cette accélération est imputable à l'augmentation du nombre d'agents partenaires accrédités et à la mise à jour des directives destinées aux agents partenaires concernant les demandes de révision de financement. D'autres améliorations sont en cours concernant la sélection des agents partenaires et la gestion des financements.

Les financements de mise en œuvre du GPE continuent de répondre à leurs objectifs spécifiques à l'issue des projets, et sur les 24 financements qui ont été clôturés depuis le lancement du GPE 2025, 21 ont atteint leurs objectifs. Parmi les financements de mise en œuvre faisant état de progrès, 61 % étaient en voie d'atteindre leurs objectifs à l'exercice 2024, ce qui marque une légère amélioration puisque ce chiffre s'élevait à 57 % au cours de l'exercice 2023. Grâce aux efforts déployés par les gouvernements des pays partenaires, les agents partenaires et le Secrétariat du GPE en vue de remédier aux financements peu performants, 15 des 29 financements qui accusaient un retard en 2023 sont désormais à nouveau en bonne voie d'exécution. Cependant, 11 financements supplémentaires accusaient un retard en 2024, ce qui appelle à une vigilance constante pour s'assurer que les financements de mise en œuvre continuent de respecter le calendrier pendant leur mise en œuvre. Le Secrétariat a pris des mesures visant à accroître l'attention portée à la mise en œuvre. Parmi ces mesures, citons l'embauche de trois directeurs régionaux chargés de superviser les portefeuilles régionaux, ainsi que l'examen complet et la refonte des rôles et processus internes qui seront entièrement déployés en janvier 2025.

Les financements de mise en œuvre du GPE ont touché 252,7 millions d'enfants depuis le début du GPE 2025. Ce nombre représente 39 % de tous les enfants d'âge scolaire dans les 76 pays bénéficiant de financements du GPE qui ont déclaré le nombre d'enfants bénéficiaires. Sur près de 253 millions d'enfants, 70 % se trouvent dans des pays partenaires touchés par la fragilité et les conflits. Depuis 2021, les financements de mise en œuvre du GPE ont permis de distribuer 169 millions de manuels, de former 1,9 million d'enseignants et de construire ou de réhabiliter 36 135 salles de classe. Les résultats obtenus dans les quatre années du GPE 2025 ont déjà, à ce jour, dépassé les chiffres atteints au cours des cinq années du GPE 2020.

Les financements du GPE pour le renforcement des capacités du système aident les pays partenaires à remédier aux déficits de capacité identifiés dans l'analyse des facteurs favorables. Plus de 80 % des financements pour le renforcement des capacités du système des pays partenaires ont été approuvés, et 80 % de ces financements étaient en bonne voie d'atteindre leurs objectifs.

Durant l'exercice 2024, le Secrétariat du GPE a mis en place un marqueur de l'égalité des genres, qui s'appuie sur une méthodologie mise au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour estimer la mesure dans laquelle les financements intègrent l'égalité des genres dans la conception des programmes. Sur les 119 financements en cours lors de l'exercice 2024 (y compris les financements de mise en œuvre et les financements accélérés), 87 % prévoyaient au moins une activité liée à l'égalité des genres. Pour 62 % des financements approuvés dans le cadre du GPE 2025, l'égalité des genres constituait un objectif particulier, contre 34 % des financements approuvés dans celui du GPE 2020.

---

## **OBJECTIF INTERMÉDIAIRE : MOBILISER LES PARTENAIRES ET LES RESSOURCES À L'ÉCHELLE MONDIALE ET NATIONALE POUR OBTENIR DES RÉSULTATS DURABLES**

Pour appuyer les efforts déployés par les pays partenaires en vue de mettre en œuvre les réformes du système à grande échelle, le GPE leur permet de mobiliser des financements supplémentaires au profit de l'éducation grâce à ses mécanismes de financements innovants et à trois mécanismes transnationaux, à savoir le KIX, L'Éducation à voix haute et les initiatives d'appui technique, lesquels viennent compléter les financements octroyés au niveau des pays.

Le GPE a réussi à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur de l'éducation pour compléter ses financements. Au 30 juin 2024, le GPE avait approuvé 940 millions de dollars en allocations octroyées suite à des manifestations d'intérêt à l'égard du fonds à effet multiplicateur, dans le cadre du GPE 2025, dans 49 pays partenaires. Les mécanismes de financements innovants prévus dans le GPE 2025 représentent 470,23 millions de dollars de financements, au profit de 29 pays partenaires. Ces allocations ont permis de mobiliser près de 4 milliards de dollars en cofinancements grâce au fonds à effet multiplicateur du GPE. Le montant de cofinancement dépasse de loin la cible qui se chiffre à 1,56 milliard de dollars. Ce montant provient d'un éventail de sources de plus en plus diverses, 64 cofinanciers participant aux mécanismes de financements innovants du GPE.

Le KIX et L'Éducation à voix haute permettent de concrétiser la conception et la mise en œuvre des réformes du système. Ces deux programmes ont dépassé leurs cibles en ce qui concerne l'influence sur les politiques éducatives des pays partenaires et l'appui du plaidoyer de la société civile en faveur de l'éducation. D'après les premières conclusions qui ressortent d'un examen en cours du KIX, ce mécanisme est unique à bien des égards : son échelle, l'ampleur des études menées, le nombre de pays touchés et sa capacité à allier la génération et la mobilisation de connaissances au soutien aux pays. Un examen comparable de L'Éducation à voix haute démontre que ce mécanisme est très pertinent et utile pour le plaidoyer de la société civile et la responsabilité sociale, ce qui contribue à renforcer les politiques éducatives et la redevabilité au niveau des pays.

Les initiatives d'appui technique, anciennement appelées « capacités stratégiques du GPE », mobilisent l'expertise, les ressources et les solutions des partenaires techniques en vue de renforcer les capacités du gouvernement national à mener une action harmonisée et coordonnée entre plusieurs ministères. Ces initiatives apportent actuellement un soutien aux pays partenaires sur des sujets comme l'éducation intégrant le climat, la sécurité dans les écoles, l'alimentation scolaire et les technologies au service de l'éducation, entre autres. En 2024, 14 pays partenaires ont tiré parti des initiatives d'appui technique, dépassant la cible des 10 pays. Le prochain rapport sur les résultats offrira de plus amples informations sur l'évolution de ce travail.



## ZOOM SPÉCIAL : MESURER LA QUALITÉ DES APPRENTISSAGES DES ENFANTS

**En résumé :** *Le monde compte 1,6 milliard d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le secondaire. Pour environ 680 millions d'entre eux, la plupart vivant dans des pays partenaires du GPE, le niveau des résultats d'apprentissage est une donnée inconnue. Le manque de données régulièrement disponibles et de haute qualité sur les acquis scolaires empêche la communauté éducative de comprendre la situation de l'apprentissage et les solutions qu'elle pourrait déployer pour accroître l'efficacité des systèmes éducatifs. Le partenariat offre des opportunités stratégiques d'améliorer la disponibilité des données sur la qualité des apprentissages. Les pays pourvus de systèmes d'évaluation des acquis scolaires efficaces ont tendance à recueillir et à communiquer régulièrement des données sur les résultats d'apprentissage. Le GPE a renforcé l'accent mis sur les systèmes d'évaluation des acquis scolaires dans le cadre du GPE 2025. Les réformes prioritaires, dans tous les pactes de partenariat, prévoient des mesures visant à mener des évaluations des acquis scolaires ou à renforcer les systèmes d'évaluation des acquis scolaires. En 2024, les financements du GPE ont appuyé ces systèmes dans 65 pays partenaires. Sous réserve de la réussite de leur mise en œuvre et de leur pérennité après la clôture des financements du GPE, les investissements peuvent jouer un rôle majeur pour réduire le manque de données sur la qualité des apprentissages. Parallèlement à des mesures à plus long terme visant à améliorer les systèmes d'évaluation des acquis scolaires, il est possible de mieux exploiter les données nationales existantes pour produire des rapports au niveau international. Environ la moitié des pays partenaires qui ont mené des évaluations des acquis scolaires entre 2015 et 2022 n'ont pas communiqué de données sur la qualité des apprentissages à l'ISU.*

Dans un environnement difficile pour le financement de l'éducation, le manque de données sur les résultats d'apprentissage entrave le plaidoyer du secteur en faveur de l'investissement dans l'éducation. Bien que la relative pénurie de données sur les évaluations des acquis scolaires ne soit pas récente, la pandémie de COVID-19, et les fermetures d'école généralisées qui ont suivi, ont rendu la tâche encore plus difficile, pour les pays partenaires, de mener des évaluations des acquis scolaires. Les perturbations les plus marquées concernent les évaluations qui étaient prévues en 2020, 2021 et 2022. Par conséquent, le nombre d'évaluations des acquis scolaires dans les pays partenaires a diminué de 55 en 2019 à seulement 5 en 2022. Néanmoins, entre 2015 et 2022, au moins 185 évaluations des acquis

scolaires au niveau de l'enseignement primaire et secondaire ont été menées à grande échelle dans 63 pays partenaires du GPE. Parmi ces pays, seuls 34 ont communiqué à l'ISU au moins un point de données sur la qualité des apprentissages pour la période visée.

Dans la plupart des pays, si l'on compare le coût des évaluations des acquis scolaires avec le montant des dépenses publiques consacrées à l'éducation par élève, il s'avère que le coût n'est pas un obstacle majeur à la disponibilité des données sur la qualité des apprentissages. En fait, comme les évaluations des acquis scolaires ont tendance à être ponctuelles plutôt que menées régulièrement dans le cadre d'un système établi, les pays partenaires trouvent qu'il est difficile de maintenir cette pratique consistant à effectuer des évaluations. Par opposition, les pays qui possèdent des systèmes établis d'évaluation des acquis scolaires ont tendance à régulièrement mener des évaluations et communiquer les données.

Tous les pactes de partenariat établis aux termes du GPE 2025 prévoient des interventions en lien avec les systèmes d'évaluation des acquis scolaires, dans le cadre de leurs réformes prioritaires. Pour les deux tiers des pactes de partenariat analysés, les interventions en lien avec les systèmes d'évaluation des acquis scolaires ont été élaborées en réponse directe aux lacunes identifiées grâce à la composante de l'analyse des facteurs favorables relative à la disponibilité et à l'utilisation des données. Dans le reste des pactes de partenariat, l'élaboration de politiques ou de cadres liés aux évaluations des acquis scolaires a été intégrée dans les réformes plus générales du système.

Le modèle de financement du GPE incite directement à l'amélioration des systèmes d'évaluation des acquis scolaires. Par exemple, au Libéria, 5 % de l'allocation du financement pour la transformation du système, qui s'élève à 19,5 millions de dollars, est subordonné à la réalisation d'une évaluation nationale des acquis scolaires au primaire, ainsi qu'à la diffusion des résultats. En 2024, les financements de mise en œuvre du GPE ont continué d'appuyer les évaluations des acquis scolaires. Sur les 119 financements en cours d'exécution (financements de mise en œuvre et financements accélérés) durant l'exercice 2024, 77 appuyaient les évaluations des acquis scolaires dans 65 pays partenaires. Parallèlement au soutien propre à chaque pays concernant les évaluations des acquis scolaires, le GPE met en œuvre toute une gamme d'initiatives transnationales, comme le soutien aux évaluations menées par les citoyens et les programmes d'apprentissage entre pairs destinés aux fonctionnaires ministériels, dans le but de renforcer les évaluations des acquis scolaires

menées dans le cadre du KIX et de L'Éducation à voix haute.

Bien que les pays partenaires aient beaucoup investi dans ces évaluations, des difficultés persistent sur le plan de la production, de la communication et de l'utilisation des données sur la qualité des apprentissages. Pour garantir la disponibilité et la comparabilité des données dans le temps et entre les pays, il faudra mobiliser des ressources adéquates sur le plan technique et financier. Il sera également nécessaire de mettre en place des mesures incitatives pour harmoniser les évaluations des acquis scolaires et les aligner sur les normes internationales.

Afin d'appuyer les pays partenaires dans la mise en œuvre des réformes de leur système et ainsi obtenir des résultats en matière d'éducation, le GPE examinera dans sa mise à jour du plan stratégique GPE 2030 la manière dont il est possible d'obtenir et de mesurer les résultats, notamment les résultats d'apprentissage, de manière plus systématique et avec plus de précision.